



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
de LINSDORF du 15 JUIN 2020.

Sous la présidence de Monsieur GAISSER Serge, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les Conseillers Municipaux présents et ouvre la séance à 19 heures 30.

Présents : BLIND Marc, WANNER Claude, HAEGY Clément, DATTLER Christophe, DE TRAZ Lionel, LANG Valérie, LITSCHIG Olivier, OBRIST Sandra, RODRIGUEZ José, UNTERSINGER Marie-Hélène.

Secrétaire de séance : UNTERSINGER Marie-Hélène.

POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 mai 2020.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 25 mai 2020.

POINT 2 – Désignation des délégués des syndicats intercommunaux et des organismes extérieurs

Communauté de communes Sundgau :

Candidats : M. GAISSER Serge, titulaire (10 voix et 1 abstention)
M. BLIND Marc, suppléant (10 voix et 1 abstention)

M. GAISSER Serge et M. BLIND Marc sont élus à la majorité absolue pour représenter la Commune de Linsdorf auprès de la Communauté de Communes Sundgau.

S.I.A.S. Syndicat Intercommunal des Affaires Scolaires BETTLACH-LINSDORF-FISLIS :

Candidats : Mme LANG Valérie, titulaire (10 voix et 1 abstention)
Mme OBRIST Sandra, titulaire (10 voix et 1 abstention)
M. DATTLER Christophe, titulaire (10 voix et 1 abstention)

Mme LANG Valérie, Mme OBRIST Sandra et M. DATTLER Christophe sont élus à la majorité absolue pour représenter la Commune de Linsdorf auprès du Syndicat Intercommunal des Affaires Scolaires.

Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin :

Candidat : M. BLIND Marc, titulaire (10 voix et 1 abstention)

M. BLIND Marc est élu à la majorité absolue pour représenter la Commune de Linsdorf auprès du Syndicat Départemental d'Electricité et de gaz du Haut-Rhin.

SMS Syndicat Mixte du Sundgau :

Candidats : M. GAISSER Serge, titulaire (10 voix et 1 abstention)
M. HAEGY Clément, suppléant (10 voix et 1 abstention)

M. GAISSER Serge et M. HAEGY Clément sont élus à la majorité absolue pour représenter la Commune de Linsdorf auprès du syndicat mixte du Sundgau.

Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux – BRIGADE VERTE :

Candidats : Mme UNTERSINGER Marie-Hélène, titulaire (10 voix et 1 abstention)
M. BLIND Marc, suppléant (10 voix et 1 abstention)

Mme UNTERSINGER Marie-Hélène et M. BLIND Marc sont élus à la majorité absolue pour représenter la Commune de Linsdorf auprès du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux – BRIGADE VERTE.

S.I. Syndicat des Communes Forestières du Haut-Sundgau :

Candidats : M. WANNER Claude, titulaire (10 voix et 1 abstention)
Mme UNTERSINGER Marie-Hélène, suppléant (10 voix et 1 abstention)

M. WANNER Claude et Mme UNTERSINGER Marie-Hélène sont élus à la majorité absolue pour représenter la Commune de Linsdorf auprès du Syndicat des Communes Forestières du Haut-Sundgau.

S.I. Syndicat Intercommunal de la Maison Forestière de BETTLACH :

Candidats : M. BLIND Marc, titulaire (10 voix et 1 abstention)
Mme UNTERSINGER Marie-Hélène, titulaire (10 voix et 1 abstention)

M. BLIND Marc et Mme UNTERSINGER Marie-Hélène sont élus à la majorité absolue pour représenter la Commune de Linsdorf auprès du S.I. de la Maison Forestière de BETTLACH.

Groupement Intérêt Cynégétique :

Candidat : M. HAEGY Clément, titulaire (10 voix et 1 abstention)

M. HAEGY Clément est élu à la majorité absolue pour représenter la Commune de Linsdorf auprès du Groupement d'Intérêt Cynégétique.

CLECT Commission locale d'évaluation des charges transférées :

Candidats : M. WANNER Claude, titulaire (10 voix et 1 abstention)
Mme LANG Valérie, suppléant (10 voix et 1 abstention)

M. WANNER Claude et Mme LANG Valérie sont élus à la majorité absolue pour représenter la Commune de Linsdorf auprès de la CLECT.

Adauhr Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin :

Candidats : M. GAISSER Serge, titulaire (10 voix et 1 abstention)
Mme OBRIST Sandra, suppléant (10 voix et 1 abstention)

M. GAISSER Serge et Mme OBRIST Sandra sont élus à la majorité absolue pour représenter la Commune de Linsdorf auprès de l'Adauhr.

Syndicat mixte de l'III :

Candidats : Mme UNTERSINGER Marie-Hélène, titulaire (10 voix et 1 abstention)
M. HAEGY Clément, suppléant (10 voix et 1 abstention)

Mme UNTERSINGER Marie-Hélène et M. HAEGY Clément sont élus à la majorité absolue pour représenter la Commune de Linsdorf auprès du syndicat mixte de l'III.

EPF Etablissement Public Foncier d'Alsace :

Candidats : M. LITSCHIG Olivier, titulaire (10 voix et 1 abstention)
M. RODRIGUEZ José, suppléant (10 voix et 1 abstention)

M. LITSCHIG Olivier et M. RODRIGUEZ José sont élus à la majorité absolue pour représenter la Commune de Linsdorf auprès de l'EPF.

SIPSBI syndicat intercommunal préscolaire et scolaire Birsig à l'III :

Candidats : M. GAISSER Serge, titulaire (10 voix et 1 abstention)
Mme LANG Valérie, titulaire (10 voix et 1 abstention)

M. GAISSER Serge et Mme LANG Valérie sont élus à la majorité absolue pour représenter la Commune de Linsdorf auprès du SIPSBI.

POINT 3 – Désignation des délégués des commissions communales et municipales.

1. Commissions Municipales Obligatoires

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES et D'ADJUDICATIONS :

Titulaires : M. GAISSER Serge (10 voix et 1 abstention)
M. WANNER Claude (10 voix et 1 abstention)
M. LITSCHIG Olivier (10 voix et 1 abstention)

Suppléants : Mme OBRIST Sandra (10 voix et 1 abstention)
M. BLIND Marc (10 voix et 1 abstention)
M. HAEGY Clément (10voix et 1 abstention)

M. GAISSER Serge, M. WANNER Claude, M. LITSCHIG Olivier, Mme OBRIST Sandra, M. BLIND Marc et M. HAEGY Clément sont élus à la majorité absolue.

COMMISSION CONSULTATIVE DE LA CHASSE :

Candidats : M. GAISSER Serge (10 voix et 1 abstention)
M. HAEGY Clément (10 voix et 1 abstention)
Mme UNTERSINGER Marie-Hélène (10voix et 1 abstention)

M. GAISSER Serge, M. HAEGY Clément, Mme UNTERSINGER Marie-Hélène sont élus à la majorité absolue.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECT (CCID) :

Candidats : M. DATTLER Christophe (10 voix et 1 abstention)
M. DE TRAZ Lionel (10 voix et 1 abstention)

M. DATTLER Christophe, M. DE TRAZ Lionel sont élus à la majorité absolue.

COMMISSION REVISION LISTE ELECTORALE :

Candidats : M. LITSCHIG Olivier (10 voix et 1 abstention)

M. LITSCHIG Olivier est élu à la majorité absolue.

2. COMMISSIONS COMMUNALES

Ont été désignés à la majorité absolue pour les différentes commissions ci-dessous :

COMMISSION BATIMENTS

(Entretien bâtiments communaux, location...)

- M. HAEGY Clément, M. RODRIGUEZ José

COMMISSION ENVIRONNEMENT

(Ordures ménagères, tri sélectif, Haut-Rhin propre, décharge...)

- Mme UNTERSINGER Marie-Hélène, Mme LANG Valérie

COMMISSION FORET

(ONF, entretien, coupes, Brigade verte...)

- M. WANNER Claude, Mme UNTERSINGER Marie-Hélène

COMMISSION VOIRIE

(Sécurité, passages piétons, lampadaires, illuminations de Noël...)

- M. GAISSER Serge, Mme LANG Valérie

COMMISSION CADRE DE VIE

(Fleurissement, décoration...)

- M. BLIND Marc, M. RODRIGUEZ José

COMMISSION GESTION DE LA SALLE COMMUNALE

- M. GAISSER Serge, M. HAEGY Clément, M. WANNER Claude,
Mme OBRIST Sandra, M. BLIND Marc, Mme UNTERSINGER Marie-Hélène, LANG Valérie,
RODRIGUEZ José.

CORRESPONDANT DEFENSE

- M. WANNER CLaude

POINT 4 – Modification de la périodicité des échéances du prêt caisse d'épargne.

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à la demande de la caisse d'épargne, il convient de modifier la périodicité des échéances du prêt n° 5904063 de 120 000 € passant d'échéances trimestrielles à la place d'annuelle.

Aucune autre modification étant apportée au contrat, le conseil à l'unanimité accepte la demande de la caisse d'épargne.

POINT 5 – Mise à disposition d'un agent par le centre de gestion pour assurer la fonction d'ACFI (inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité du travail).

Vu :

- la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale ;
- le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
- le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;
- la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin en date du 26 juin 2017 adoptant les principes d'une convention de mise à disposition d'un ACFI ;
- la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin en date du 17 avril 2020 modifiant la convention de mise à disposition d'un ACFI ;
- *l'avis du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 20 juin 2017.*

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié les collectivités territoriales et établissements publics doivent désigner un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité du travail (ACFI).

Pour satisfaire à cette obligation, l'autorité territoriale peut :

- soit désigner un agent en interne qui doit suivre une formation préalable de 16 jours ;
- soit demander le concours des agents des services de l'inspection du travail ;
- soit passer convention à cet effet avec le Centre de Gestion.

La mission de l'ACFI consiste à :

- contrôler les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité du travail ;
- proposer à l'autorité territoriale, toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels ;
- proposer à l'autorité territoriale, en cas d'urgence, les mesures immédiates qu'il juge nécessaires ;
- donner un avis sur tout document, notamment les règlements et consignes, que l'autorité territoriale envisage d'adopter en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;
- pouvoir assister avec voix consultative aux réunions du comité compétent en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;
- participer aux travaux du comité compétent en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail selon les dispositions prévues par le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié ;

- intervenir, conformément à l'article 5-2 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, en cas de désaccord persistant entre l'autorité territoriale et le comité compétent en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans la résolution d'un danger grave et imminent.

Suite à la demande de la collectivité, le Centre de Gestion du Haut-Rhin a fait parvenir une proposition de mise à disposition d'un ACFI pour l'ensemble de ses missions. Les modalités d'inspection sont définies dans une convention consentie pour une durée de 3 ans et renouvelable par tacitement une fois pour une autre période de 3 ans.

Le Centre de Gestion propose sur cette période une durée d'intervention fixée à 08 jours. Les modalités tarifaires appliquées pour la facturation sont celles en vigueur à la date de signature de la convention puis, celles en vigueur à la date de chaque reconduction.

Ces précisions étant apportées, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de faire appel au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour assurer la mission d'inspection ;
- autorise le Maire à signer la convention correspondante, les éventuels avenants ainsi que tous documents y afférents ;
- s'engage à prévoir budgétairement les crédits nécessaires pour financer cette dépense.

POINT 6 – Divers.

Néant

La séance est levée à 20 heures 30.